

OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

> dispositif complémentaire



Vous êtes propriétaire ou futur propriétaire d'un logement dans le centre-ville d'Argentan ? Un dispositif d'aide complémentaire (OPAH-RU) est mis en place. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, et sur un périmètre défini, Argentan Intercom et la Ville d'Argentan majorent les aides octroyées.

LE PÉRIMÈTRE



ET + ENCORE

Argentan Intercom et la ville d'Argentan proposent des aides complémentaires pour l'**acquisition à la propriété** dans l'ancien, la **sortie de vacance** ou encore le **ravalement de façades**. Renseignez-vous auprès d'un conseiller Habitat du CDHAT.



Suivez l'actualité des OPAH sur argentan-intercom.fr et cdhat.fr et sur les réseaux sociaux @argentanintercom @Groupe_CDHAT

PERMANENCES

ARGENTAN

Tous les lundis* du mois de 9h30 à 12h et le 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 12h
Maison Cœur de Ville - 48 rue du Beigle

TRUN

2^e jeudi du mois de 9h30 à 12h
Mairie - Place Charles de Gaulle

ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES

3^e jeudi du mois de 9h30 à 12h
Mairie - 57 rue des trois Frères Terriers

GOUFFERN-EN-AUGE (EXMES)

4^e jeudi du mois de 9h30 à 12h
Pôle administratif - 6 rue du Faubourg

** Permanences prioritairement réservées aux projets situés sur le périmètre de l'OPAH-RU*

RENSEIGNEMENTS



calvados-orne@cdhat.fr
cdhat.fr



02 31 53 73 73

EN PARTENARIAT AVEC :



Si vous n'êtes pas éligible aux aides des OPAH, d'autres aides existent. Renseignements Espace France Rénov' Orne : **02 61 67 18 85**



OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
OCTOBRE 2021-SEPTEMBRE 2026

UN PROJET DE TRAVAUX ? ARGENTAN INTERCOM VOUS SOUTIENT !



> Aides financières
> Assistance & conseils gratuits

C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



Argentan Intercom met en place deux dispositifs pour permettre aux propriétaires privés de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement technique et administratif gratuit pour vos projets de travaux :

- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur l'ensemble du territoire
- OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain) sur le centre-ville d'Argentan

POUR QUI ?

Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs pour des travaux dans :

- Leur résidence principale
- Un logement vacant ou loué
- Les parties communes de copropriétés



**TOUTES LES COMMUNES
D'ARGENTAN INTERCOM SONT CONCERNÉES**

QUELLES CONDITIONS ?

- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels

QUELS TRAVAUX ?

- Économie d'énergie
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie
- Réhabilitation d'un logement dégradé ou vacant
- Travaux dans les parties communes d'une copropriété ou d'une monopropriété de plusieurs logements



DES CONSEILS ET UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Les conseillers Habitat du CDHAT, missionnés par Argentan Intercom, vous accompagnent tout au long de votre projet :

- Informations sur les aides mobilisables
- Visites diagnostics
- Conseils sur les travaux
- Assistance dans vos démarches, recherche de financement et dépôts des dossiers de demande de subventions

VOUS ÊTES ...

> PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subvention Anah* de 35% à 50%
+ Prime Habiter Mieux de 10%
si les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 35%

Conditions particulières :

- Occuper son logement pendant 6 ans
- Sous conditions de ressources

> PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Subvention Anah* de 25% à 35%
+ Prime Habiter Mieux de 1 500 € ou 2 000 €
si les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 35% et selon les étiquettes énergie

Conditions particulières :

- Logement occupé ou vacant
- Location à titre de résidence principale
- Convention d'une durée minimale de 9 ans

> COPROPRIÉTÉS

Pour des travaux dans les parties communes et de ravalement de façades

** selon réglementation en vigueur et sur montant HT*



AUTRES AIDES MOBILISABLES

- Argentan Intercom
- Ville d'Argentan
- Éco-Prêt à taux zéro
- Caisses de retraites
- Chèque éco-énergie de la Région Normandie
- Département de l'Orne
- Action Logement
- Ville d'Écouché-les-Vallées
- ...

**NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX OU SIGNER DE DEVIS
AVANT LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
SINON VOUS NE POURREZ PAS BÉNÉFICIER DES AIDES**